

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Toutes les personnes qui désirent prendre une journée pour faire un véritable point sur ce moment délicat qui annonce la fin du chantier et son lot de problèmes qu'est la réception des travaux.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MO : réussir la réception des travaux

La fin des travaux reste un moment difficile lors de la clôture du chantier. La réception est censée faire un point sur l'achèvement de l'ouvrage. La conséquence de la réception est de placer l'ensemble des constructeurs sur le terrain des garanties légales. Le maître de l'ouvrage doit être vigilant lors des opérations de réception notamment sur la qualité des travaux et des réserves à formuler, source de litige

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Faire un point sur la réception des travaux
- Identifier le rôle de chaque intervenant
- Comprendre les enjeux d'une réception bien faite
- Etudier le déroulement d'une procédure de réception
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage lors des opérations de réception
- Acquérir les réflexes en vue d'anticiper les différents liés à la fin des travaux

E-start : ****Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.****

E-Coach : ****Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel****

Programme de la formation

1. L'achèvement de l'ouvrage

- Distinction entre livraison de l'ouvrage et réception des travaux
- Comment définir en général l'opération de réception
- La réception : moment important, c'est « la clé de voûte » du système des responsabilités des constructeurs
- Les dispositions textuelles régissant la réception : le code civil, le CCAG travaux, la norme NP 03.001

2. Quelles sont les particularités, les caractéristiques de la réception ?

- La réception est-elle obligatoire ?
- La réception doit-elle être unique ?
- La réception doit-elle être globale ?
- Quelle est la portée juridique de la réception ?

3. Les opérations préalables à la Réception : véritable moment de préparation de la réception

- A quel moment démarre les opérations préalables à la réception ?
- Qui déclenche les opérations préalables ?
- En quoi consiste les opérations préalables et y a-t-il un intérêt à faire ces opérations préalables à la réception ?
- Y a-t-il un formalisme à respecter ?

4. Les différentes conditions pour prononcer la réception

- Au niveau de la forme : on distingue la réception amiable ou expresse, la réception judiciaire, la réception tacite
- Au niveau du fond : réelle intention des parties, l'achèvement de l'ouvrage, conformité aux marchés et aux règles de l'art

MODALITÉS TARIFAIRES
Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS
Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

5. Le processus de réception

- Qui demande la réception ?
- Qui a autorité pour réceptionner ?
- Comment se déroule la visite de réception ?
- Comment se concrétise la réception ?
- Qu'appelle-t-on « réserves » ?
- Que faire pour lever les réserves et quels sont les moyens de coercitions pour remédier à ces réserves ?

6. Les effets de la réception

- Les effets majeurs de la réception :
 - o Ouverture des délais de garantie
 - o Effet exonératoire pour l'entreprise
 - Les effets secondaires :
 - o Cessation des rapports contractuels
 - o Transfert de garde
 - o Ouverture des procédures de règlement financier définitif

7. Les autres conséquences nées de la réception

- La remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE: leurs contenus)
- La remise du dossier d'intervention ultérieure sur les ouvrages (DIUO)
- Libération des garanties financières (RG ou caution)
- L'archivage de certaines pièces, lesquelles ?

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au